



RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ETABLISSEMENT D'UN
RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES OUVERT AU
PUBLIC EN VUE D'UNE OPERATION DE RESORPTION DES ZONES
BLANCHES POUR L'ACCES AU HAUT DEBIT

Annexe 20 – Contrat-type usagers

Nom du candidat : France Télécom SA

Date de version : 11/12/2009

Clause de confidentialité

Toute information contenue dans ce document strictement confidentiel est fournie à la Région Languedoc-Roussillon dans le seul but de répondre à sa requête, et ne peut être utilisée à d'autre fin.

La Région Languedoc-Roussillon s'engage à ne pas publier ni faire connaître tout ou partie de ces informations à quelque tierce partie que ce soit, sans l'autorisation préalable de France Télécom.

copyright 2009
tous droits réservés

Version expurgée
après avis de la CADA
n° 2008 06-31-FIT

Les contrats commercialisés par la Région aux Usagers du Réseau de la Région du Languedoc-Roussillon font référence à des conditions générales du service associées à des spécificités techniques d'accès au service (STAS)

1. Conditions générales des services de pré dégroupage mutualisé (annexe 20a)

Associées :

- 1.1. spécificités techniques d'accès au service d'hébergement (annexe 20a1)
- 1.2. spécificités techniques d'accès au service de liaison de transmission entre NRA d'Origine et NRA Zone d'ombre (annexe 20a2)
- 1.3. spécificités techniques d'accès au service de location de fibre optique passive (annexe 20a3)

2. conditions générales des services d'accès et de collecte Wifi (annexe 20b)

3. Convention de traitement de la fourniture et de l'installation de kits de connexions haut débit. (annexe 20c)